

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 04 MAI 2026

Date de la convocation : 21/04/2026
Date d'affichage de la convocation : 21/04/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	26
Représentés :	03
Votants :	29

Délibération n°

2026_D_039

L'an deux mille vingt-six, le 04 mai à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Étaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Gérald ROUSSELOT, Sylvie VELUT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Kylan GORIT, Sylviane BAILLY, Elodie BRINDLE-CHORAIN, Bernal COLLOMBET, Axelle BOUDIN, Maude FROTTIER, Gérard DUPUIS, Agnès LOGA-PETITJEAN Roman VINCENT, Philippe GOFFART, Gérard BOULET, Gilles FOUILLADE, Hubert PROT, Claire ADAM, Jean BAILLOT.

Absents ayant donné procuration : Mme Sonia PREHOUBERT (pouvoir à Sylvie VELUT), Mme Eloïse SOYER (pouvoir à Sophie BLANCHIN), Mme Vanessa MOCQUERY-CHEVALLIER (pouvoir à Gilles FOUILLADE)

Absent : -----

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VELUT

Objet de la délibération : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 150 000 € AUPRES DE CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE POUR FINANCER LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION DE LA VIERGE DE VILLEMAUR-SUR-VANNE (2^{EME} TRANCHE - TRANCHE FERME – PHASE A)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif voté le 04 mai 2026,

Madame le maire informe l'Assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 150 000 €, nécessaire à l'équilibre de cette opération d'investissement.

Considérant que, dans le cadre de leur budget, les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts que pour financer des opérations d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal de contracter auprès du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne un emprunt d'un montant de 150 000 € afin de financer les travaux de restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption de la Vierge de Villemaur-sur-Vanne (commune déléguée d'AIX-VILLEMAUR-PALIS)

Le **Conseil municipal**, après avoir pris connaissance des différentes propositions de financement et après en avoir délibéré, à 0 voix Contre, 1 Abstention et 28 voix Pour ;

▸ **ACCEPTE** de contracter un emprunt, auprès du Crédit Agricole Champagne Bourgogne, d'un montant de 150 000 €.

▸ **APPROUVE** les caractéristiques suivantes :

Durée du prêt : 15 ans

Taux d'intérêt fixe : 3,42%

Périodicité : annuelle

Echéances : constantes

Frais de dossier : 0,15 %

Déblocage des fonds : 10 % minimum dans le mois qui suit la signature du contrat.

▸ **PREND L'ENGAGEMENT** d'inscrire chaque année à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure l'emprunt et à signer tous les documents s'y rapportant.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Séverine DELSERT-BROQUET.

